



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022/424

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 14 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 8 décembre 2022, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 23
Excusés représentés : 9
Absents : 3

* Représenté par M. M'Boudou jusqu'à son arrivée à 18h35, a pris personnellement part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

**Arrivée à 18h40, a pris part au vote à compter du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges, Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo, Dounia Lebik**, Nejla Toptas, Christian Amar Henni, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Gilles Melin à Nicolas Fené, Souad Medani à Grégory Gobron, Véronique Gauthier à Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec à Denise Poezevara, Sonia Schaeffer à Kykie Basseg, Fabrice Deraedt à Annabelle Mallet, Jérémie Kawouk à Serge Mercieca, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Natacha Da Cunha, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
14 décembre 2022
DÉLIBÉRATION
N°2022/424

**Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire
prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2022/301 à n°2022/377, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **28 DEC. 2022**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



ANNEXE A LA DELIBERATION 2022/424 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Date	N°	Objet	Service	Titulaire	Montant
01/09/2022	2022/301	Sans objet			
01/09/2022	2022/302	Attribution du marché relatif à l'entretien, curage, pompage des ouvrages d'assainissement, inspections télévisées, et gestion des pompes des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales des bâtiments et réseaux de la ville de Ris-Orangis – Marché 2022-31	MARCHES PUBLICS	SECHE ENVIRONNEMENT	Sans minimum et avec le maximum contractuel annuel de 53 000 € HT. – maximum 4 ans
05/09/2022	2022/303	Sans objet			
05/09/2022	2022/304	Fixant les modalités de règlement du contrat passé pour l'évènement « journée du Patrimoine » avec l'office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart	CULTURE	OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART	160 € TTC Dimanche 18 septembre 2022, de 10h00 à 11h30
06/09/2022	2022/305	Portant modification de la règle de recettes du service Culturel	REGIE		Ajout d'un mode de recouvrement par tickets « valeurs inactives » afin de permettre l'encaissement des droits d'entrée du gala de catch du 15 octobre 2022
09/09/2022	2022/306	Fixant les modalités de recueil de dons au profit de la Ligue contre le Cancer dans le cadre de la campagne de prévention Octobre Rose	ATELIER SANTE VILLE	LA LIGUE CONTRE LE CANCER	Les dons seront à minima de 1 euro pour les personnes à partir de 12 ans
12/09/2022	2022/307	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé avec la société EVENIA pour la location de jeux gonflables dans le cadre de l'évènement ludique « Tous Unis par le Jeu »	LUDOTHEQUE	EVENIA	778,80 € TTC Samedi 24 septembre 20, 15h à 19h

14/09/2022	2022/308	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de support et de maintenance avec la société InfraCenter afin d'assurer la maintenance des matériels de l'infrastructure de production informatique et des serveurs de secours du Plan de Reprise d'Activités	INFORMATIQUE	INFRACENTER	4 992,00 € TTC pour un an
19/09/2022	2022/309	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de service avec la société ARPEGE pour l'hébergement du portail ESPACE CITOYENS PREMIUM, ARPEGE DIFFUSION et VIRTUOSE AGENTS	INFORMATIQUE	ARPEGE	Redevance annuelle de 5 601,32 € TTC
22/09/2022	2022/310	Rapportant la décision n°2022/263 en date du 4 juillet 2022 fixant les conditions et les modalités de participation de la ville de Ris-Orangis dans le cadre du Workshop « Friches en Seine » du 29 septembre au 2 octobre 2022	DEVELOPPEMENT DURABLE	Etablissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie, L'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille	Modification des dates du Workshop initialement prévu en juillet 2022
22/09/2022	2022/311	Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) : Plan 5 000 équipements sportifs de proximité (2022-2024)	CTM	Agence Nationale du Sport (ANS)	Renforcement des espaces ludiques et sportifs déjà existants pour accentuer la pratique sportive par de nouveaux publics et en particulier un public féminin, dans une démarche éco-responsable
23/09/2022	2022/312	Autorisation de signature du marché relatif à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les prestations topographiques, foncières et détection de réseaux	MARCHES PUBLICS	Lot 2 : SGDS INTERNATIONAL Lot 3 : DETECT RESEAUX	Lot 2 : Montant maximum de 250 000 € HT Lot 3 : Montant maximum de 200 000 € HT
23/09/2022	2022/313	Attribution du marché relatif aux prestations de soutien scolaire pour les besoins de la commune de Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	Lot 1 : PYTHAGORE EDUCATION Lot 2 : MEET IN CLASS	Lot 1 : Montant annuel maximum de 100 000 € HT Lot 2 : Montant annuel maximum de 100 000 € HT

30/09/2022	2022/314	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'une procédure de préemption ayant conduit à la saisine du Tribunal judiciaire	SG	Cabinet ADAES Cabinet ADAES Avocat	Dans le cadre de la procédure de préemption de la friche de Buffalo Honoraire d'avocat pour les différentes étapes de la procédure : - Mémoire devant le juge de l'expropriation : 720 euros TTC (par mémoire) - Transport sur les lieux du juge de l'expropriation : forfait de 840 euros TTC + remboursement des frais de déplacement - Audience = forfait de 840 euros TTC + remboursement des frais de déplacement - Toute autre diligence : sur la base du taux horaire de 192 euros TTC.
30/09/2022	2022/315	Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement instituteur situé au 22 rue des Mésanges à Ris-Orangis	SCOLAIRE	-	
06/10/2022	2022/346	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation pour des ateliers d'éveil musical passé avec le RESEAU MOM'ARTRE les 17, 18 novembre et 8, 9 décembre 2022	PETITE ENFANCE	RESEAU MOM'ARTRE	Redevance d'occupation de 366,61 € et redevance chauffage de 1,83 € par mois et par m ²
06/10/2022	2022/347	Relative à une convention avec l'association Colomibus dans le cadre d'ateliers PASS numériques organisés par Ris Emploi	RIS EMPLOI	ASSOCIATION COLOMBUS	864 € TTC
12/10/2022	2022/348	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation contre un permis de construire délivré à la SCI GFDI 128 pour un projet d'immeuble commercial rue Johannes Gutenberg à Evry-Courcouronnes	SG-AJ	Cabinet JURIADIS	Accompagnement individuel et collectif à l'usage du numérique à destination des habitants éloignés de l'emploi 120€/heure TTC pour une requête en annulation visant à contester le permis de construire en date du 18/08/2022 délivré par le Maire de Evry-

				Courcournonnes au nom de l'Etat (secteur OIN°)
13/10/2022	2022/349	Fixant les modalités de règlement d'une convention passée entre l'association Actes En Théâtre et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier d'expression dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité municipale	SCOLAIRE ACTES EN THEATRE	Coût horaire de 55 euros TTC, du mercredi 19 octobre 2022 au mercredi 14 juin 2023, de 14h00 à 15h30 (hors vacances scolaires)
17/10/2022	2022/350	Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours en annulation contre l'arrêté de refus de permis de construire en date du 18 février 2022 portant sur un projet de démolition et construction 11 avenue Gambetta à Ris-Orangis	SG-AJ	Cabinet JURIADIS
17/10/2022	2022/351	Défense des intérêts de la Ville par une procédure de référe à l'encontre de la Société La Maison Bleue en vue d'obtenir la communication de pièces au titre de l'exécution de la délégation de service public	SG AJ	Cabinet JURIADIS
18/10/2022	2022/352	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de service C2213820 avec la société ARPEGE pour l'assistance et la maintenance des progiciels ADAGIO, MAESTRO, MELODIE, REQUIEM et SOPRANO	INFORMATIQUE	Société ARPEGE
18/10/2022	2022/353	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de maintenance avec la société ADIC Informatique pour l'assistance et la maintenance du logiciel CDROM GUIDE ETAT CIVIL	INFORMATIQUE	Société ADIC Informatique
18/10/2022	2022/354	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de maintenance avec la société ADIC Informatique pour l'assistance et la maintenance du logiciel CDROM MARIAGE DES ETRANGERS EN FRANCE	INFORMATIQUE	Société ADIC Informatique
				Redevance annuelle de 50,00 € HT
				Redevance annuelle de 50,00 € HT

19/10/2022	2022/355	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation passé entre l'association Eloquentia et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier de prise de parole dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	ELOQUENTIA	Cout annuel de 4 160 euros TTC, du mercredi 9 novembre 2022 au mercredi 14 juin 2023
19/10/2022	2022/356	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Eveil Création et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier autour de l'épanouissement personnel dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Eveil Création	6 mercredis à la somme forfaire de 80 € euros TTC la séance, soit un total de 480 € TTC, du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022
19/10/2022	2022/357	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Latitude 91 et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier sur les Fake News dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Latitude 91	6 mercredis à la somme forfaire de 350 € euros TTC la séance, soit un total de 2100 € TTC, du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022
19/10/2022	2022/358	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Les Petits Débrouillards et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier d'activités scientifiques dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Les Petits Débrouillards	6 mercredis à la somme forfaire de 200 € euros TTC la séance, soit un total de 1200 € TTC, du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022
19/10/2022	2022/359	Fixant les modalités de signature de la convention de mise à disposition de locaux et de matériels par le Plan	JEUNESSE	Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart	Mise à disposition le 25 novembre 2022 de 18h à 22h, de la Grande Salle, le Hall, le Restaurant et les Loges du Plan à la Commune, à titre gracieux
19/10/2022	2022/360	Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'engagement pour la location d'une borne à selfie à l'occasion de la Cérémonie des jeunes diplômés le vendredi 25 novembre 2022	SOCIÉTÉ KYOZTU Amin	Société « KYOZTU Amin »	650 € TTC

19/10/2022	2022/361	Fixant les modalités de règlement relatif à la mise à disposition d'équipements sportifs par la Commune de Ris-Orangis à l'association « Esprit Boxe Lissois »	SPORTS	Esprit Boxe Lissois	Redevance de mise à disposition de 1 200 € (du 2 décembre 2022, à 17h00, au 4 décembre 2022, à 20h00)
19/10/2022	2022/362	Fixant les modalités de la convention de mise à disposition de locaux sis 53 rue Edmond Bonté à Ris Orangis avec Essonne Habitat	VIE DES QUARTIERS	Essonne Habitat	A charge de la commune : charges locatives ou fournitures individuelles inhérentes à l'utilisation des lieux : eau, entretien, électricité, chauffage et taxes locatives
20/10/2022	2022/363	Signature du marché relatif au nettoyage et à l'entretien des locaux des groupes scolaires et sites extérieurs de la ville de Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	EUROPE SERVICES PROPRETE	Sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 500 000 € HT
20/10/2022	2022/364	Fixant les modalités d'une convention de partenariat pour des animations autour de la lecture en direction des enfants passée avec la Ligue de l'Enseignement de l'Essonne et l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne pour l'année 2022-2023	PETITE ENFANCE	Ligue de l'Enseignement de l'Essonne et l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Essonne	Animations proposées à titre gracieux
24/10/2022	2022/365	Signature de l'avenant n°1 de résiliation amiable de la convention conclue avec la SCI Quai de la Borde pour les lots 1,2,11,12 sis 3 place Babel	SG AJ	SCI Quai de la Borde	Résiliation amiable du contrat de location à la date du 31 octobre 2022
25/10/2022	2022/366	Attribution du marché de location triennale avec stockage chez le fournisseur et échange des illuminations d'hiver pour la Commune de Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	Société LEBLANC ILLUMINATIONS	A bons de commande sans minimum et avec maximum de 200 000 € HT
28/10/2022	2022/367	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services passé entre l'association Mom'Artre et la Ville de Ris-Orangis pour la mise en place d'un atelier d'art plastique dans le cadre des mercredis apprenants	EDUCATION	Association MOM'ARTRE	2 658 € TTC pour 6 mercredis (du mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022)

03/11/2022	2022/368	Fixant les modalités d'une convention de prestation de services entre la ville de Ris-Orangis et le Théâtre Articulé dans le cadre de la mise en œuvre des actions portées par la ville en matière d'égalité Femmes-Hommes	POLITIQUE JEUNESSE	Théâtre Articulé	500 € TTC, le 22 novembre 2022, de 13h30 à 16h30
04/11/2022	2022/369	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation passé avec l'association COSMO PLUS pour des ateliers de valorisation de l'image professionnelle dans le cadre du dispositif « PIJ/PAJ workshop »	JEUNESSE	COSMO PLUS	1 950 € TTC : 3 ateliers de coaching « Valoriser son image professionnelle » se déroulant de novembre 2022 à décembre 2023 (1 ^{er} atelier le 28 novembre 2022, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00)
04/11/2022	2022/370	Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation passé avec HARMONIE ET EQUILIBRE pour des ateliers de sophrologie dans le cadre du dispositif « PIJ/PAJ workshop »	JEUNESSE	HARMONIE ET EQUILIBRE	100 € TTC/séance : 3 ateliers de sophrologie, de novembre 2022 à juin 2023
04/11/2022	2022/371	Portant convention de formation et de financement pour la formation Certibioicide avec l'organisme LEA-CFI	RESOURCES HUMAINES	LEA-CFI	La dépense s'élevant à 550 euros TTC, 25 novembre 2022, de 9h00 à 17h00
15/11/2022	2022/372	Attribution du marché 2022-48 - Marché sans publicité ni mise en concurrence de services innovants faisant suite à l'AMI « Objectif ZAN » lancé par l'ADEME – 2 lots	MARCHES PUBLICS	Lot n°1 : Diagnostic territorial innovant et stratégie de planification urbaine ZAN : CEREMA Lot n°2 : Diagnostics Agro-pédologiques et missions d'ingénierie en contexte de sols urbains : SOL PAYSAGE	Lot n°1 : 20 864,40 € TTC Lot n°2 : 57 264 € TTC
22/11/2022	2022/373	Portant convention de formation professionnelle pour la session Aïsance orale et discours politique avec NDBD FORMATION, le 25 novembre 2022	RESSOURCES HUMAINES	NDBD FORMATION	4 800 euros TTC, le 25 novembre 2022, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

DATE	REF	DESCRIPTION	RESOURCES	NDBD FORMATION	AMOUNT	TYPE
22/11/2022	2022/374	Portant convention de formation professionnelle pour la session Aisance orale et discours politique avec NDBD FORMATION, le 26 novembre 2022	HUMAINES		3 000 euros TTC, le 26 novembre 2022, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	
22/11/2022	2022/375	Fixant les modalités d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91)	CTM	CAUE 91 - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	1250 € TTC pour une durée d'un an à compter du 26 novembre 2022	
23/11/2022	2022/376	Attribution du marché 2022-54 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de différents scénarii en vue de la réalisation d'une étude de préfiguration d'un évènement culturel en lien avec le projet de réappropriation des berges de Seine à Ris-Orangis	MARCHES PUBLICS	BEAVER FILMS	58 500 € TTC décomposé comme suit: <u>Phase 1 :</u> Scenarii : 26 700 € TTC <u>Phase 2 :</u> Rédaction du cahier des charges : 31 800 € TTC	
24/11/2022	2022/377	Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre du dispositif « Soutenir 100 îlots de fricheur dans les territoires franciliens » pour le réaménagement et la renaturation de la cour de l'école élémentaire du groupe scolaire Orangis, sous la forme de « cour oasis »	CTM	Conseil Régional d'Ile-de-France	Demande au taux maximal, Études préalables : jusqu'à 40 % des dépenses éligibles (subvention maximale : 30 000 €), Travaux et aménagements : jusqu'à 50 % des dépenses éligibles (subvention maximale : 250 000 €), avec une participation minimale du maître d'ouvrage de 30 %	